

MG International
make pools safer and cleaner



**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
ET LE CONTRÔLE INTERNE**

exercice clos au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

a. Présentation du Conseil d'Administration

i. Répartition du capital

Au 31 décembre 2007, le capital de la société est détenu à 30,45 % par Anthony GINTER et à 24,12 % par Jean-Jacques MORLET.

Le reste du capital est détenu par divers actionnaires minoritaires.

Le Conseil d'Administration tient compte de l'existence de ces actionnaires de référence.

La répartition du capital a été modifiée depuis la clôture de l'exercice en conséquences d'opérations décrites dans une section de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2007 de la société portant sur les événements postérieurs à la clôture.

ii. Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration sur l'exercice 2007 était composé de trois membres, titulaires au moins d'une action, conformément aux statuts :

- Monsieur Anthony GINTER, président directeur général
- Monsieur Jean-Jacques MORLET, directeur général délégué
- Monsieur Olivier CHAREYRON, directeur de production

Ils ont été tous trois nommés en assemblée générale extraordinaire le 18 mars 2005 pour six années consécutives lors de la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

Il convient de préciser que depuis la clôture de l'exercice, la composition du Conseil d'Administration a été modifiée ; en conséquence, le Conseil d'Administration est maintenant composé de 4 administrateurs, la société Maytronics, représentée par son dirigeant M. Offer SHACHAR, ayant été nommée administrateur en assemblée générale mixte en date du 28 avril 2008

Les trois administrateurs historiques ont été maintenus à leur poste pour la qualité de leurs interventions, leur engagement sans faille dans la vie économique et opérationnelle de l'entreprise. Leur disponibilité aura permis au Conseil de se réunir autant que de besoin et chacune des décisions a été prise dans l'intérêt des actionnaires, des salariés et des tiers en liaison avec l'entreprise.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux et réflexions du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et autres parties prenantes, l'intégrité, autant de qualités également partagées par les trois administrateurs.

b. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil est valablement convoqué par le Président conformément aux statuts.

Le Président prend en compte les différents développements rencontrés par l'entreprise et les décisions afférentes. Parmi les thèmes les plus fréquemment abordés : éléments financiers (approbation des comptes, arbitrages, stratégies d'investissements, rapport de gestion, conventions réglementées, politique financière...), choix stratégiques commerciaux ou de croissance (création de filiale, d'agence commerciale, rapprochement avec d'autres sociétés...), décisions d'ordre technique (opérations de recherche, service après vente, évolutions majeures produits), discussions et décisions d'investissements, suivi et analyse des évolutions réglementaires en France et à l'étranger, et plus généralement des événements et conditions de conduite du management de la Société.

Avant la tenue du Conseil, le Président réunit les directeurs et/ou les membres des services concernés par les thèmes du futur Conseil pour préparation des documents. Il arrête lesdits documents et réunit le Conseil. Dès lors, il organise la séance et dirige les travaux du Conseil.

Dans la période, il s'assure notamment que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission préalablement à la réunion du Conseil.

Lors du Conseil, les décisions sont présentées aux administrateurs par ordre d'inscription à l'ordre du jour. Chaque décision est soumise au débat. Avant de passer au vote, il est généralement attendu l'intervention de chacun et un échange productif. Dès la fin du débat, chaque décision est votée à main levée. Conformément aux statuts, chaque décision est prise à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Une fois les débats achevés, et dès lors que l'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance du Conseil d'Administration et propose éventuellement la date de la prochaine séance.

Le Conseil d'administration n'est pas dans la Société le seul organe de décision et de réflexion. A un niveau plus opérationnel, se tient chaque semaine un ou plusieurs Comités de Direction réunissant les managers des principaux services de l'entreprise : direction générale, direction commerciale, direction du développement, direction juridique, direction comptable et contrôle de gestion et direction technique. La direction export est supervisée par le Président Directeur Général.

Des comités transversaux des établissements de la Ciotat et de Boulogne sont également réunis.

Chacun de ces Comités de direction a pour objectif de revenir sur les événements significatifs de la semaine écoulée (ou des jours écoulés) et de les soumettre aux membres du Comité. Dès lors s'engage une discussion sur la justesse des choix pris ou à prendre et des actions correctives ou à venir sont décidées après vote de l'ensemble des cadres dirigeants siégeant à ce Comité.

Chaque Comité a parallèlement pour mission de préparer la semaine à venir et de soumettre à ses membres les mises à jour des sujets en cours et les nouveaux sujets de travail.

Il est à noter que n'importe quel Directeur de service peut valablement demander au président de convoquer le Comité de Direction, s'il est soumis entre deux Comités prévus, à une prise de décision collective. Ainsi, il n'est pas rare que le Comité de Direction se réunisse plus d'une fois par semaine en fonction des actualités et projets en cours.

Le Comité de Direction est devenu un véritable outil de gouvernance prenant en compte les contraintes et suggestions de chacun des Directeurs de service. Ainsi, les axes de développement et les choix stratégiques opérationnels sont connus et approuvés par tous, favorisant leur application et leur compréhension.

Il est aussi un outil de travail et de validation pour le Conseil d'Administration duquel celui-ci tire majorité de ces travaux et axes de décisions.

i. Organisation

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes semestriels et annuels) s'ajoutent, tout au long de l'année, des séances dont la tenue est justifiée par les événements ou choix stratégiques et majeurs que l'entreprise se doit de réaliser dans la marche de ses affaires. Dès lors, il n'est pas rare que le Conseil se réunisse, même pour délibérer d'un seul sujet, dès lors qu'une décision ou action s'avère importante pour l'entreprise sans ralentir son activité. Le Conseil réagit aussi aux événements vécus par l'entreprise et se réunit ainsi régulièrement pour le bien des actionnaires et de sa vie économique.

Conformément aux statuts, les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement. Formalité simplifiée du fait de la présence des trois administrateurs dans la même enceinte au siège de l'entreprise.

ii. Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration a, au cours de l'exercice eu l'occasion de se réunir à 15 reprises eu égard aux opérations de croissance externe, création de filiales et lancements de nouveaux produits. La gouvernance d'entreprise trouve ici toute sa réalité dans les interventions du Conseil d'Administration, aidé par les nombreux comités de direction

Chacun des trois administrateurs a systématiquement été présent lors de chaque réunion du Conseil.

Chacune des réunions du Conseil d'Administration a été présidée par le Président du Conseil.

Comme les années précédentes, aucun jeton de présence n'est versé lors des réunions du Conseil d'Administration.

Conformément à la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Commissaire aux Comptes est convoqué à chacune des séances du Conseil qui examine ou arrête les comptes annuels ou intermédiaires.

iii. Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

iv. L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent préalablement l'intégralité des documents relatifs aux décisions du futur Conseil nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

D'une manière plus générale, les membres du Conseil reçoivent de façon régulière, toute information importante concernant la progression et les événements accompagnant l'entreprise. Le Conseil d'Administration étant à ce jour majoritairement composé de membres du Comité de Direction, il est informé en temps réel de la vie de la société.

c. Pouvoirs du directeur général

Selon délibération du conseil d'administration du 18 mars 2005, les pouvoirs du Directeur Général, Monsieur Anthony GINTER ne font l'objet d'aucune restriction.

d. Restrictions apportées aux pouvoirs du directeur général délégué

Les pouvoirs du Directeur Général délégué, Monsieur Jean-Jacques MORLET font l'objet de limitations établies lors du conseil d'administration du 18 mars 2005 :

- nommer et révoquer tous agents, employés et ouvriers, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi ainsi que les traitements, salaires, remises et gratifications
- diriger et surveiller toutes les affaires sociales de la société
- signer la correspondance
- effectuer tous achats de matériel, d'outillage, de matières premières de marchandises et autres d'un montant maximum de 100.000 euros
- passer et effectuer tous traités et marchés à forfait ou autrement rentrant dans l'objet social de la société dans la limite de 100.000 euros

- contracter des prêts et emprunts et payer toute somme que la société pourra devoir dans la limite de 100.000 euros

II. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Concernant les caractéristiques du fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la société, il convient de mentionner que les différents départements ont défini un ensemble de règles et manières de procéder couvrant en particulier les domaines financier, comptable, contrôle de gestion, juridique, relations humaines, santé et sécurité, environnement, communications, qui sont déployés sur l'ensemble des secteurs de la société et qui font l'objet de mises à jour régulières

Le contrôle interne fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise de la société et du nouvel ensemble MG International.

L'enjeu sur 2007 aura été d'étendre les procédures de contrôle interne jusqu'ici limitées à un établissement (la Ciotat) et aux filiales employant peu de personnel, à l'établissement de Boulogne. Les comités de direction transversaux auront permis d'uniformiser les procédures très naturellement.

Les procédures de contrôle interne consistent à assister le management du Groupe dans l'identification et la maîtrise des procédures et méthodes destinées à améliorer la gestion et l'atteinte des objectifs que se sont fixés le Conseil d'Administration et le Comité de Direction.

Aussi bien conçu et appliqué soit-il pour une entreprise de notre taille et de notre âge, le contrôle interne ne peut toutefois être considéré comme pouvant prévenir toute erreur.

La Direction générale formalise et communique sa vision de l'entreprise et supervise son déploiement.

Parmi les éléments de cette vision figurent des notions d'éthique et de respect très présentes et sans cesse contrôlées par chaque cadre ou dirigeant du Groupe.

En cohérence avec les principes énoncés ci-dessus, la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un dispositif et de procédures de contrôle interne appartient à la Direction générale, dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil d'administration. Par ailleurs, la déclinaison, l'application et le suivi de ces procédures de contrôle interne, et donc de la maîtrise des risques relèvent de la responsabilité des équipes opérationnelles.

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes et des contrats,
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe,

- l'exercice d'un contrôle sur les compartiments et métiers du Groupe,
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles,
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe,
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

a. Procédures relatives à la définition et à l'application de la stratégie

La définition de la stratégie du Groupe s'insère dans un cycle essentiellement annuel. Rythmé par une période hors saison (septembre à mars) et une saison à forte activité (avril/mai à août), chacun de nos exercices connaît une période de structuration R&D et développement commercial (hors saison) et une période centrée sur la production et l'approvisionnement des points de ventes français et internationaux.

Le choix fort d'un développement à l'international et d'une diversification vers des métiers connexes répond à deux principales préoccupations : consolider et désaisonnaliser.

Ainsi, le rythme des saisons d'utilisation de la piscine varie d'un continent à l'autre et certains de nos produits ne sont pas ou peu soumis à saisonnalité. Objectif à horizon 2009 : sans l'avoir réduite à néant, avoir désaisonnalisé la génération de notre chiffre d'affaires.

Les voies de développements sont régulièrement abordées en Comité de Direction tout au long de l'année. Mais, sauf opportunité nécessitant une modification de la feuille de route, chacun des membres du Comité conserve son plan de marche et suit la réalisation de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Ces objectifs sont fixés principalement en période hivernale (saison creuse) à la vue des résultats de la précédente saison estivale et suivant les résultats des salons professionnels qui se concentrent majoritairement entre septembre et février.

Cette saison permet une revue d'ensemble de tous les projets stratégiques et à la réalisation d'accords commerciaux ou industriels.

Le Comité de Direction établit les choix et orientations en matière de croissance géographique et de produits.

L'analyse est envisagée au sens global de l'activité du Groupe. C'est ainsi qu'il nous est possible de vérifier la cohérence de l'ensemble avec la stratégie définie.

Plusieurs fois par an, des Comités de Direction sont dédiés à la stratégie de développement tant pour la validation des choix que pour les mises en places opérationnelles.

Les décisions importantes relatives à chaque dossier stratégique font l'objet d'une décision collégiale du Comité de Direction puis du Conseil d'Administration selon la nature et l'importance des projets.

Chaque investissement supérieur à 25.000 € est systématiquement validé en Comité de Direction. Chaque décision d'embauche de personnel ou équipe commerciale (salariée ou indépendante) est validé par ce même Comité. Les axes de communications corporate, financière, produit ou interne sont discutés et validés par le Comité de Direction.

Chacune des opportunités de croissance interne ou externe, d'investissement, de partenariat ou de Recherche est présentée en Comité de Direction, examinée, rapprochée avec le budget annuel et validé dans la faisabilité, sa cohérence et sa période optimale de réalisation.

Les nouvelles acquisitions, l'existence de nouvelles filiales et le déploiement géographique ont obligé le Comité de Direction et le Conseil d'Administration à veiller à ce que les choix réalisés selon les centres de profits s'intègrent bien dans la stratégie du Groupe et dans la gestion de la trésorerie et des flux.

Ces nouveaux métiers ont amené le Comité de Direction à entreprendre une réflexion stratégique visant à assurer le développement de ces nouveaux métiers dans le respect du métier historique : la sécurisation des piscines privées et publiques.

MG International a choisi de se structurer autour de trois grands pôles : le pôle « piscines privées » et le pôle « piscines publiques » sont complétés d'un pôle « traitement de l'eau ». Ainsi, les équipes commerciales, techniques, ont entrepris, dès cette première année de consolidation et d'union, de créer des synergies en mutualisant les besoins, les ressources, les offres commerciales et les capacités techniques.

Suite aux acquisitions des parts des sociétés ADAMANT et AQUALIFE et de la fusion avec transmission universelle de patrimoine avec la société VISION IQ, le groupe a fait l'objet d'une centralisation des services financier, comptable, communication, juridique au siège de la société basé à la Ciotat et ce, pour l'ensemble des filiales et sociétés du groupe à l'exception de la société ADAMANT dont le service comptabilité a été maintenu localement et qui transmet un rapport mensuel au siège de la société pour arbitrage (stratégie commerciale, industrielle, données financières). Les administrateurs de la filiale créée en cours d'exercice aux Etats-Unis, Watermind, sont des cadres dirigeants de la société MG International.

b. Procédure comptable

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestions communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.
- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne :

En matière de contrôle interne comptable, notre société s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant les mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par le Président Directeur général avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 5 directeurs.

Le PDG supervise avec son équipe de directeurs les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par le directeur comptable et fiscal.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion sont assurés, sous l'autorité du PDG, par le directeur comptable et fiscal, assisté de son service. La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature sont suivis, sous la supervision du PDG. Les placements financiers sont réalisés sur la base des instructions du directeur comptable et fiscal, qui assume par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Cependant, ce dernier est assisté par le directeur développement externe quand il s'agit de croissance externe et qu'un financement bancaire important est souhaité.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie est assuré par le directeur comptable et fiscal.

Celui-ci supervise également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veille à la correction des éventuelles anomalies qui seraient effectués entre trésorerie et comptabilité et veille à la correction des éventuelles anomalies qui seraient relevées ; il supervise également la production des états financiers et leur finalisation.

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne. Le traitement de la paie étant externalisé auprès du cabinet comptable Fiducial.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société.

Ces informations sont contrôlées par le commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière.

La société se prépare aux nouvelles obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui s'imposent à compter du 20 janvier 2007.

c. Procédure juridique

Le service Juridique est responsable de l'ensemble des affaires juridiques de la société. Le service juridique est composé d'une juriste Senior. Ce service a pour mission d'assurer la sécurité juridique de tous les actes de la société : élaboration des contrats (commerciaux, travail..), gestion des contrats assurances, validation légale des problématiques et des décisions de la société. Ce service répond ainsi aux questions de tous les services (technique, comptable, commercial, export..) en fournissant un avis ou des recommandations au regard de la Loi et des engagements de la société. Ce service assure également l'interface entre la société et ses Conseils spécialisés extérieurs (Propriété Intellectuelle, Fusion-Acquisition, contentieux commerciaux, droit des contrats ..).

d. Procédure de contrôle de Production

Les prévisions de vente sont établies par la direction commerciale France et la direction commerciale Export, et mises à jour mensuellement. Ces prévisions intègrent les plannings de lancement des nouveaux produits. Sur ces prévisionnels, le directeur technique autorise le lancement des commandes d'approvisionnements fournisseurs. Les réceptions sont réalisées en informatique sous le système de gestion de l'entreprise, en temps réel lors de la réception physique des marchandises sous réserve de contrôle qualité. Le planning quotidien de fabrication est ajusté de façon hebdomadaire en fonctions des ventes réelles et des dates d'expéditions contractuellement définies avec les clients.

Les stocks de matière et de produits finis sont contrôlés par inventaire tournant sur les références principales (boîtiers plastiques et cartes électroniques) complétés d'inventaires physiques semestriels.

e. Procédure de sécurité informatique

Le système de gestion de l'entreprise, PMI Soft, couvre les besoins de gestion commerciale, de gestion de production, et de comptabilité. Une sauvegarde du serveur est réalisée chaque nuit sur un site distant.

Les postes de travail individuels sont équipés d'un logiciel de sauvegarde qui recopie les données utilisateur sur le serveur sus mentionné.

Par ailleurs les PC portables itinérants confiés aux principaux directeurs de l'entreprise sont équipés de lecteurs d'empreintes digitales permettant d'assurer la confidentialité totale des données en cas de perte ou de vol de ces postes.

f. Procédure de gestion des projets de développement

La direction du développement, créée en novembre 2005, a eu depuis sa création la mission principale d'identifier et de concrétiser les opportunités de diversification du portefeuille produits de MG International, dans des segments proches du métier de la sécurité piscine.

La direction du développement fédère les sources d'informations sur le marché de la piscine, grâce à un dialogue permanent avec les réseaux de commerciaux de MGI en France et à l'étranger, qui observent les tendances tant sur les salons professionnels qu'au contact direct des revendeurs, et grâce aux réseaux relationnels des dirigeants de MGI.

Parmi ces opportunités de marché, la direction du développement présente au comité de direction, et le cas échéant au Conseil d'Administration des projets d'acquisitions, ou des décisions d'approche des cibles.

Pour chaque projet une équipe de conseil est constituée autour du directeur du développement, et du directeur juridique, en faisant appel :

- à des intermédiaires spécialisés en fusion-acquisition, pour l'approche et la valorisation des cibles.
- à des experts comptables et à des avocats en propriété intellectuelle lors des *due diligences*.
- à des cabinets d'avocats spécialisés lors de la finalisation des négociations et pour la rédaction des contrats de cession et des garanties d'actifs / passifs.

Parmi les projets étudiés, trois acquisitions ou prises de participation ont été retenues par le Conseil d'Administration de MGI (100% de Vision IQ, 70% de Aqualife, 49% de Adamant Technologie)

Par ailleurs, le directeur du développement a proposé et fait valider par le conseil d'administration la structure de financement des acquisitions, concernant le recours à une augmentation de capital, dûment autorisée par l'AGE du 13 novembre 2006, et le montage d'une dette bancaire à court terme et d'une dette senior sur cinq ans, ces deux derniers financements n'ayant trouvé leur conclusion que lors de l'exercice 2007.

g. Procédure de gestion des risques environnementaux

Cette partie du contrôle interne dédiée à la gestion des risques environnementaux vise à maintenir informés les cadres dirigeants des obligations et contraintes en matière environnementale et à maîtriser les risques liés à la mise sur le marché de produits du Groupe.

Ainsi, le Groupe a adopté depuis 2005 les mesures suivantes :

- Tri des plastiques
- Recyclage des cartons
- Stockage et réexpédition des piles chez les fabricants pour recyclage
- Utilisation de papier recyclé pour tous les supports de type papier à lettre et enveloppes
- Paiement des taxes relatives à la protection de l'environnement et à la consommation des matières à recycler

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche citoyenne pleinement ancrée dans une vision de développement durable, illustrée notamment par les efforts liés au traitement des déchets et au recyclage des composants et matières utilisées.

Plus généralement, chacune des actions du Groupe, sous la bienveillance et la surveillance du Comité de Direction, est orientée vers le respect des autres (salariés, membres du Comité de Direction, clients et fournisseurs), vers un engagement auprès de la cité et de la Profession (politique de gestion de la zone industrielle au travers de l'Association Athelia Entreprendre, membre de la Fédération Professionnelle de la Piscine, membre du Cercle des Entreprises Techno Performantes), vers le soutien à des associations au titre du Groupe et à titre personnel de certains dirigeants (Défi Sports, Fondation de France), vers un équilibre dans les effectifs hommes – femmes, vers l'amélioration du cadre de travail des salariés (déménagement en juillet 2006 vers une nouvelle usine offrant un cadre de travail exceptionnel et un confort pour toutes les équipes du siège), vers l'exposition et les discussions autour d'objets d'art dans l'entreprise (échanges et apprentissages), vers l'intégration esthétique de nos produits dans l'environnement (design, esthétique et miniaturisation).

L'ensemble de ces procédures et actions menées quotidiennement participent à la dynamique impulsée dès sa création par les fondateurs de l'entreprise et qui font aujourd'hui l'excellente réputation de la société MG International auprès de ses fournisseurs, clients ou partenaires.

III. Les procédures externes de contrôle

2.1 Commissariat aux comptes

Ils ont une mission indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles applicables, dans le cadre la réglementation en vigueur.

Ils travaillent en étroite collaboration avec le service comptable, juridique et le Président.

2.2 Prestataires Extérieurs spécialisés

L'année 2007 a été l'année de l'intervention de nombreux cabinets de conseils mandatés par le Groupe pour l'accompagner dans la réalisation de ses différents projets (croissance externe, comptabilité et audit, ouverture de filiales à l'international...). Ces cabinets parmi lesquels figure le cabinet EVERSHEDES, le groupe FIDAL, le cabinet ATRIUM, la société de conseil ALTRAN, ont contribué à renforcer la qualité de gestion des dossiers complexes auxquels les dirigeants de MG International ont été exposés au cours de l'exercice. L'émergence de ce pool de conseils s'inscrit dans un renforcement des contrôles de gestion, contrôle et application des procédures et opérations d'audit financiers, juridiques, sociaux, fiscaux ou techniques et industriels.

IV. Appréciation du Président

Le Président souhaite renforcer et confirmer la mise en place des mesures de contrôle interne entreprises au cours de l'exercice.

L'équipe de direction a été renforcée par l'intégration d'un Directeur affecté au contrôle de gestion. Cette nouvelle fonction confirme l'orientation prise par le Groupe vers un plus grand contrôle des coûts, des flux financiers et des objectifs fixés.

Le directeur du développement a intégré en 2008, en sus de ses attributions initiales, des fonctions de direction générale.

Chacune des directions devra éprouver les procédures de contrôle mises en place et les faire évoluer au regard du nouveau périmètre issu de l'intégration de nouvelles structures, de nouveaux métiers et de l'élargissement géographique des activités du Groupe.

Le Président-directeur général